

# Demande de subvention pour la recharge d'extincteurs

L'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) accorde une subvention de **50 %** pour la recharge d'extincteurs qui ont servi à combattre un sinistre à l'intérieur ou à proximité immédiate d'un bâtiment. **Ce formulaire** est à envoyer avec la facture payée (copie admise) à ECAB Fribourg, case postale, 1701 Fribourg, [intervention@ecab.ch](mailto:intervention@ecab.ch), 026 305 92 65.

## Formulaire

Prénom et Nom	Sinistre à l'intérieur du bâtiment à l'extérieur
Adresse exacte	Si à l'extérieur, distance du bâtiment [m]
certifie avoir utilisé le (date)	
extincteur(s) (nombre)	<b>Important:</b> Joindre la preuve de paiement ainsi qu'un bulletin de versement ou indiquer banque et No de compte de la personne qui doit recevoir notre subvention :
pour protéger le bâtiment suivant (rue et numéro)	
sur la Commune de	Banque-Poste
Description détaillée du sinistre	No compte, IBAN
	Lieu, date
	Annexes
	Signature